

Bulletin d'information sur les pesticides

N°5 - Septembre 2021

Actualités associatives



UE : Les failles des études réglementaires relatives à la génotoxicité du glyphosate

Plusieurs [médias](#) européens ont pu consulter la [première évaluation indépendante](#) de cinquante-trois études réglementaires relatives à la génotoxicité du glyphosate qui ont servi de fondement à la réautorisation de l'herbicide en Europe en 2017. Ces études, élaborées par les industriels (Monsanto/Bayer, Syngenta, Dow, etc.) étaient restées jusqu'à présent confidentielles. Mais suite aux recours de [députés européens](#) du groupe des Verts, dont la co-fondatrice et administratrice de Justice Pesticides, Michèle Rivasi, et d'un [particulier](#), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé le 7 mars 2019 que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ne pouvait pas refuser la divulgation des études réglementaires.

C'est sur le fondement de cette jurisprudence que l'ONG *SumOfUs* s'est appuyée pour exiger de l'EFSA la communication de ces études fournies par des laboratoires privés travaillant sous contrat avec des firmes agrochimiques. L'analyse de ces études, confiée par l'ONG à deux

scientifiques autrichiens indépendants, Siegfried Knasmueller et Armen Nersesyan, chercheurs à l'Institut de recherche sur le cancer du Centre hospitalo-universitaire de Vienne (Autriche), questionne la qualité scientifique des études relatives aux propriétés génotoxiques du glyphosate.

Dans leur rapport, les deux chercheurs, spécialistes de toxicologie génétique, montrent que la plupart des études réglementaires ne sont pas conformes aux normes internationales modernes en matière de rigueur scientifique et qu'elles ne comportent pas les tests les plus à même de détecter les risques de cancer. Ces éléments remettent en cause la pertinence des résultats et la fiabilité des études.

Siegfried Knasmueller a déclaré que sur cinquante-trois études, seules [deux](#) pouvaient être considérées comme acceptables au regard des normes scientifiques actuellement reconnues au niveau international. Les deux chercheurs s'interrogent quant au choix des tests et des critères privilégiés dans ces études, comme les tests de détection des dommages chromosomiques à un stade précoce dans les globules rouges de la moelle osseuse des souris et des rats de laboratoire, qui ne détectent que 50 à 60 % des produits cancérigènes. Siegfried Knasmueller se demande pourquoi l'EFSA n'a pas exigé des données conformes aux derniers standards en matière de méthodologie. Par exemple, un type de test réputé beaucoup plus complet, le « test des comètes », a une valeur beaucoup plus élevée pour l'identification des agents cancérigènes, car il peut quantifier et détecter les dommages causés à l'ADN dans les cellules individuelles de divers organes, et il est couramment utilisé pour évaluer la génotoxicité. Il ne figure pourtant dans aucune des études soumises à l'EFSA.

Mais Bayer, l'un des industriels membres du *Glyphosate Renewal Group* (GRG), une association des compagnies œuvrant pour le renouvellement de l'autorisation du glyphosate dans l'Union Européenne en 2022, prétend que l'ensemble des études soumises à l'EFSA constitue « l'un des dossiers scientifiques les plus complets jamais compilés pour un ingrédient actif de pesticide ».

L'EFSA a refusé de commenter l'analyse des chercheurs autrichiens et se contente d'annoncer la tenue d'une consultation publique sur le glyphosate à partir de septembre. Ce rapport explosif remet sur la table la question des biais et des fraudes de la recherche financée par les industries pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché de pesticides.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)